



Obligation de lire ses mails au travail

Par **titouche**, le **22/02/2010** à **21:41**

Bonjour,
Un salarié est-il obligé de lire tous ses mails professionnels au travail ?
Je pose la question car on m'a ressorti un mail me reprochant que je pouvais pas nier ne pas avoir reçu un mail or je n'ai sincèrement pas le souvenir d'avoir lu ce mail. Mon employeur peut-il s'en servir contre moi ?
Merci d'avance pour les réponses que vous m'apporterez